

Casablanca, le 5 juillet 2013

Révision tarifaire

Clients à « usage non domestique »

En application des dispositions du contrat de gestion déléguée, le Comité de suivi de la gestion déléguée du 3 mai 2013 a décidé, pour les clients à « usage non domestique » (industriels, administrations, bains publics...), de :

- faire évoluer la redevance fixe eau et la redevance fixe assainissement de 1 Dh par mois chacune, à compter du 6 juillet 2013 ;
- réviser les tarifs appliqués aux consommations d'eau potable (de +7 centimes HT/m³) et d'assainissement (de +8 centimes HT/ m³), à compter du 6 juillet 2013 ;
- maintenir inchangés les tarifs appliqués aux consommations d'électricité.

Cette révision tarifaire a été décidée par le Comité de Suivi de la gestion déléguée, conformément aux dispositions du contrat de gestion déléguée, notamment en cas de décisions gouvernementales comme celles prises en 2011 et relatives aux revalorisations salariales des agents statutaires du secteur.

Pour rappel, le Comité de suivi de la gestion déléguée est composé des représentants de l'Autorité Délégante (9 élus des conseils communaux de Casablanca, Mohammedia et Ain Harrouda), du Ministère de l'Intérieur et de Lydec.

Contact Médias :

Abdellah Talib
Directeur la Communication et du Développement Durable
Tél. : +212 522 54 90 22
abdellah.talib@lydec.co.ma